

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**INSTITUT NATIONAL
 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
 PARIS

11 N° de publication :
 (à n'utiliser que pour les
 commandes de reproduction)

2 718 304

21 N° d'enregistrement national :

94 04083

51 Int Cl⁶ : H 04 B 3/14

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 30.03.94.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 06.10.95 Bulletin 95/40.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : *INSTITUT EURECOM — FR.*

72 Inventeur(s) : *Humblet Pierre.*

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : *Cabinet Lavoix.*

54 Dispositif d'égalisation numérique.

57 Le dispositif d'égalisation (11) par le calcul de la probabilité à posteriori d'un symbole transmis à travers un canal de télécommunications (5) fournissant N mesures de sortie successives, chaque mesure dépendant de L symboles antérieurs et du symbole courant, est caractérisé en ce qu'il comporte:

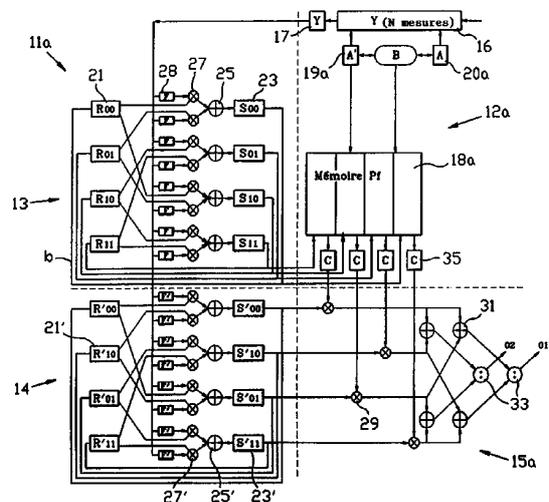
un circuit de calcul avant (13) de probabilités avant P' de symbole, connecté en entrée à un registre tampon (17) de N mesures provenant du canal,

un circuit de calcul arrière (14) de probabilités arrière P^b de symbole,

une mémoire de travail Pf (18a) connectée en entrée à la sortie du circuit de calcul avant (13), de façon à mémoriser lesdites probabilités avant de symbole,

un circuit de logique combinatoire de sortie (15') connecté en entrée d'une part aux sorties respectives de la mémoire de travail (18a) et d'autre part aux sorties du circuit de calcul arrière (14), de façon à calculer une valeur représentative de la probabilité à posteriori d'un symbole transmis par ledit canal de télécommunications (5).

Application notamment aux dispositifs numériques de réception du type GSM.



FR 2 718 304 - A1



